

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201015-DCM20-111-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.111

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 octobre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION
« LES RÉGATES DE ROYAN » POUR L'ANNÉE 2020 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : 2 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par une délibération n°20.067 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2020.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201015-DCM20-111-DE
Date de l'acte administratif : 30/07/2020
Date de réception en préfecture : 19/10/2020

En plus de cet engagement, la Ville a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 500 € (cinq cents euros) à l'Association, portant la subvention totale à 25.500 € (vingt-cinq mille cinq cent euros).

Cette subvention complémentaire intervient dans le cadre du projet « LA TRANSQUADRA », porté notamment par Monsieur Alexandre OZON, vainqueur de la course en 2019.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « les Régates de Royan » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 500 € (cinq cents euros) à l'Association « les Régates de Royan », pour l'année 2020, portant la subvention totale à 25.500 € (vingt-cinq mille cinq cent euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « les Régates de Royan », pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - Fonction 40 du budget de l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 rendue exécutoire le 19 octobre 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « LES REGATES DE ROYAN », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 20 mars 1914, agréée comme association sportive sous le numéro 96 17 02 S, par arrêté de Monsieur le Préfet de la CHARENTE-MARITIME, du 16 janvier 1996, représentée par Monsieur Jean-Pierre DUCLOS, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une délibération n°20.067 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) à l'Association « LES REGATES DE ROYAN », pour l'année 2020.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 500 € (cents euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 25.500 € (vingt-cinq mille cinq cents euros).

Cette subvention complémentaire intervient dans le cadre du projet « LA TRANSQUADRA », porté notamment par Monsieur Alexandre OZON, vainqueur de la course en 2019.

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- PROJET

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 500 € (cinq cents euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 25.500 € (vingt-cinq mille cinq cents euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2- OBLIGATIONS

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,
Le Président,

Jean-Pierre DUCLOS

Fait à ROYAN, le 29 OCT. 2020
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,
Le Maire,



Patrick MARENGO